Appel à propositions

UNFPA Cote d’Ivoire

Décembre 2021

|  |
| --- |
| L’UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, une agence de développement international, invite les organisations qualifiées à soumettre des propositions pour les services des produits du 8ème Programme (cf. section 1.3). Le but de l'appel à propositions est d'identifier les organisations non gouvernementales éligibles pour un partenariat potentiel avec le bureau de pays de l'UNFPA en Côte d'Ivoire pour soutenir la réalisation des résultats décrits dans le document de programme pays (CPD 2021-2025).Les organisations qui souhaitent participer à cet appel à propositions sont priées d'envoyer leur soumission par e-mail ou par courrier clairement marqué « ONG - Invitation à propositions » à l'adresse: civ-recruitment@unfpa.orgDate limite de soumission : 07 janvier 2022 à 17h00. Les propositions reçues après cette date et heure ne seront pas acceptées pour examen.Les candidatures doivent être soumises en français.Toute demande d'informations supplémentaires doit être adressée par écrit au plus tard le 27 décembre 2021 au Chargé de Programme Adolescents et Jeunes à l’adresse ykonan@unfpa.org avec copie au Programme Associate à l’adresse kouakou@unfpa.org. L'UNFPA publiera les réponses aux questions ou aux demandes de clarification à toutes les structures soumissionnaires, avant la date limite susmentionnée.L'UNFPA notifiera aux organisations candidates toutes autres informations ou mesures complémentaires.Veuillez consulter les versions française/anglaise des documents ci-après: [Working with UNFPA: Key information for UNFPA Implementing Partners on completing the Protection from Sexual Exploitation and Abuse (PSEA) Assessment](https://www.unfpa.org/sites/default/files/admin-resource/Working_with_UNFPA_Key_information_for_IP_on_PSEA_Assessment_Nov2020.pdf). |

|  |
| --- |
| **Section 1: Contexte**  |
| 1.1 Mandat de l’UNFPA  | L'UNFPA est la principale agence des Nations Unies qui travaille pour réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger et le potentiel de chaque jeune est accompli. |
| 1.2 Programme de Coopération UNFPA Côte d’Ivoire (CP8) | Dans le bureau pays de la Côte d’Ivoire, l'UNFPA travaille avec le gouvernement et d'autres partenaires pour la mise en œuvre du 8ème Programme de coopération (CP8) qui couvre la période 2021–2025. Il s’articule autour de quatre (4) produits qui visent le renforcement de capacités nationales, des acteurs étatiques, des membres de la société civile et des bénéficiaires pour (i) assurer des services intégrés de qualité, inclusifs et continus de santé sexuelle et reproductive en faveur des femmes, des adolescents et les jeunes; (ii) accroitre la demande de services de santé sexuels et reproductifs de qualité; (iii) renforcer des compétences et des capacités des adolescents et des jeunes à exercer leurs droits, en particulier ceux liés au SRHR, à l’égalité des sexes, en vue de leur résilience aux chocs et développer leur leadership, l’entreprenariat, leur participation afin d’exploiter le dividende démographique ; (iv) lutter contre les inégalités de genre, les violences basées sur le genre et les pratiques néfastes. Vous trouverez de plus amples informations sur le programme et les zones d’intervention, sur :http://unfpa.org/coted’ivoire] |
| 1.3 Résultats spécifiques | Dans ce cadre et comme indiqué dans le CPD 2021-2025 en collaboration avec le gouvernement et d'autres partenaires, l'UNFPA contribuera à atteindre les résultats suivants :**Produit 1 : Renforcement des capacités nationales pour assurer des services intégrés continus de qualité dans le domaine de la santé sexuelle et procréative aux femmes, aux adolescents et aux jeunes, en particulier les plus vulnérables** **Résultats attendus du produit 1**Nombre d’établissements de santé renforcés pour fournir en permanence des services de santé sexuelle et procréative intégrés de qualité Niveau de référence : 212 ; Niveau cible : 712 • Renforcement du nombre d’établissements de santé au sein du réseau national afin de fournir en permanence des soins obstétricaux et néonataux d’urgence de base Niveau de référence : 18 ; Niveau cible : 166 • Renforcement du nombre d’établissements de santé au sein du réseau national afin de fournir en permanence des soins obstétricaux et néonataux d’urgence complets : Niveau de référence : 22 ; Niveau cible : 69 • Taux de mortalité due à des complications obstétriques directes dans certains centres de santé régionaux d’excellence soutenus par le UNFPA : Niveau de référence : 6,2 % ; Niveau cible : 1,2% • Pourcentage de points de prestation de services qui n’ont pas connu de rupture de stock d’au moins trois produits contraceptifs traceurs au cours des trois derniers mois Niveau de référence : 67 % ; Niveau cible : 85%.**Produit 2 : Renforcement de la capacité des communautés et des organisations de la société civile à exiger des services de santé sexuelle** **Résultats attendus du Produit 2**• Nombre d’organisations communautaires et de la société civile soutenues pour la génération de demandes et les questions de droits en matière de santé sexuelle et procréative Niveau de référence : 94 ; Niveau cible : 994 • Nombre (et %) de femmes et de filles bénéficiant de stratégies communautaires d’information et d’utilisation des services de santé sexuelle et procréative et de planification familiale Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 500 000 (24%).**Produit 3 : Renforcement des compétences et des capacités des adolescents et des jeunes à exercer leurs droits fondamentaux, en particulier les droits en matière de santé sexuelle et procréative, à l’égalité des sexes, à la résistance aux chocs et aux compétences en matière de leadership** • Nombre (et pourcentage) d’adolescents et de jeunes ayant bénéficié de services de santé sexuelle et procréative, y compris la planification familiale et la prévention et les soins des IST/VIH Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 500 000 (19%) • Nombre d’adolescents et de jeunes dont les capacités sont renforcées dans le domaine des compétences de la vie courante ou de l’éducation sexuelle complète Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 4 500 000 • Nombre de réseaux et d’organisations de jeunes dont les capacités organisationnelles sont renforcées (par exemple : leadership, contribution à la capture du dividende démographique, prévention des conflits) Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 10 **Produit 4 : Renforcement des capacités des femmes, des filles, des communautés et des principaux acteurs pour lutter contre les inégalités entre les sexes, la violence sexiste et les pratiques néfastes** Nombre d’organisations de femmes et de filles bénéficiant d’un soutien dans le domaine des compétences de la vie courante, des droits humains et de l’égalité des sexes Niveau de référence : 85 ; Niveau cible : 385• Nombre de victimes ayant survécu à des violences sexistes qui ont reçu au moins un service essentiel (services sociaux, sanitaires, de police ou judiciaires) Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 230 218 • Nombre de communautés qui ont fait une déclaration publique pour l’abandon des mutilations génitales féminines ou du mariage d’enfants Niveau de référence : 290 ; Niveau cible : 1040 • Pourcentage de victimes de viols recevant des soins médicaux dans les 72 heures dans les centres de santé soutenus par l’UNFPA Niveau de référence : 67 % ; Niveau cible : 80 %  |

|  |
| --- |
| **Section 2: Dossier de soumission et les délais** |
| 2.1 Documentation requise pour la soumission | La manifestation d'intérêt doit inclure les documents suivants : * Copie des documents juridiques (statuts, règlement intérieur et l’arrêté de création) de l'ONG en Côte d'Ivoire [Obligatoire pour être éligible à l'examen]

Pièce jointe 1 – Profil de l'ONG et proposition synthétique de programme d’interventions (annexe 1) * Dernier rapport annuel et rapport d'audit en tant que documents séparés ou lien hypertexte vers les documents
 |
| 2.2 Délais indicatifs | Date d'émission de l'appel à propositions | 22 décembre 2021 |
| Date limite de soumission des propositions | 07 janvier 2022 |
| Date limite pour les demandes d'informations complémentaires/ éclaircissements | 27 décembre 2021 |
| Revue des soumissions des ONG  | 10-13 janvier 2022 |
| Notification des résultats aux ONG | 15 janvier 2022 |

|  |
| --- |
| **Section 3: Analyse des dossiers et délais** |
| 3.1 Analyse des dossiers de candidature  | Les candidatures seront évaluées par un comité d'examen afin d'identifier les organisations qui possèdent les connaissances, les compétences et la capacité requises pour soutenir l'atteinte des résultats à l'aide des critères décrits dans la section 3.2 ci-dessous. Il convient toutefois de noter que la participation à cet appel à propositions ne garantit pas que l'organisation sera sélectionnée pour un partenariat avec l'UNFPA. Les ONG sélectionnées seront invitées à conclure un accord de partenariat d'exécution et la politique et les procédures en vigueur du programme de l'UNFPA seront appliquées. |
| 3.2 Critères de selection  | Les organisations éligibles seront sélectionnées de manière transparente et compétitive, en fonction de leur capacité à assurer la plus haute qualité de service, y compris la capacité d'appliquer des stratégies innovantes pour répondre aux priorités du programme de la manière la plus efficace et la plus rentable. Le bureau pays de l'UNFPA examinera les preuves fournies par l'ONG soumissionnaire et évaluera les candidatures sur la base des critères suivants : |
| Gouvernance & Leadership  | * L'organisation a une mission et des objectifs clairement définis qui reflètent la structure et le contexte de l'organisation, ainsi que l'alignement sur les domaines prioritaires de l'UNFPA.
* L'organisation n'a pas d'antécédents de fraude, de plaintes ou de d’insuffisance de prestation de services.
 |
| Ressources Humaines | * L'organisation dispose de ressources humaines et d'une expertise technique suffisantes pour mettre en œuvre les activités proposées.
* L'organisation n'a pas de conflits d'intérêts avec l'UNFPA ou son personnel
 |
| Avantage Comparatif | * La mission et/ou le plan stratégique de l'organisation se concentrent sur au moins un des domaines de programme de l'UNFPA.
* L'organisation a de l'expérience dans le pays ou sur le terrain et jouit d'une notoriété dans les domaines liés au mandat de l'UNFPA.
* L'organisation a fait ses preuves dans la mise en œuvre d'activités similaires et est considérée comme crédible par ses parties prenantes et partenaires.
* L'organisation a une présence communautaire pertinente et la capacité d'atteindre le public cible ; en particulier les populations vulnérables et les zones difficiles d'accès.
 |
| Suivi | * L'organisation dispose de systèmes et d'outils pour collecter, analyser et utiliser systématiquement les données de suivi du programme
 |
| Partenariat  | * L'organisation a établi des partenariats avec le gouvernement, d'autres entités pertinentes locales, internationales et le secteur privé.
 |
| Considérations Environnementales  | * L'organisation a établi des politiques ou des pratiques pour réduire l'impact environnemental de ses activités. Si aucune politique n'existe, l'organisation ne doit pas avoir un historique de ses activités ayant un impact négatif sur l'environnement.
 |
| 3.3 Publication des résultats | L'UNFPA informera tous les candidats du résultat de leurs soumissions par écrit à l'adresse e-mail indiquée dans la soumission de l'ONG. |

Annexe I: Profil de l’ONG et proposition synthétique de programme d’interventions (à compléter par l’ONG soumissionnaire)

|  |
| --- |
| Le but de cette proposition est de fournir les informations suivantes : a) aperçu de l'ONG, b) un aperçu des activités que l'ONG propose de s'associer à l'UNFPA et c) fournir à l'UNFPA des preuves suffisantes pour montrer qu'il répond aux critères décrits dans la section 3.2 de l'appel à proposition. Les informations fournies dans ce formulaire seront utilisées pour éclairer l'examen et l'évaluation des soumissions des ONG, comme indiqué dans l'appel à propositions. |

|  |
| --- |
| **Section A. Identification de l’ONG** |
| A.1 information sur l’Organisation | Nom de l’organisation  |  |
| Adresse |  |
| Site Web  |  |
| A.2 Contact  | Nom |  |
| Titre/Fonction |  |
| Téléphone |  |
| Email |  |
| Êtes-vous inscrits sur:[United Nations Partner Portal](http://www.unpartnerportal.org)?  |  |
| A.3 Conflict d’intérêt | À votre connaissance, des membres du personnel de votre organisation ont-ils des relations personnelles ou financières avec des membres du personnel de l'UNFPA, ou d'autres conflits d'intérêts avec ce programme ou l'UNFPA ? Si oui, veuillez expliquer. |  |
| A.4. Fraude  | Votre organisation a-t-elle mis en place des politiques et des pratiques de prévention de la fraude ? |  |

|  |
| --- |
| Section B. Informations générales  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| B.1 Budget Annuel  | Montant du budget annuel (année 2021, USD) |  |
| Source de financement | Décrire les sources de financement, y compris les donateurs locaux, internationaux et du secteur privé |
| Principaux partenaires financiers / donateurs  |  |
| B.2 Liste et fonction du personnel  | Liste et fonctions du personnel clé de l'organisation de base.*(Liste et principales fonctions des membres du comité d’administration, du comité exécutif de l’organisation, technique, administratif et financier).*  |

|  |  |
| --- | --- |
| B.3 Mandat de l’ONG  | Décrivez le mandat et le domaine d’intervention de l'organisation, et comment il s'aligne sur le mandat de l'UNFPA. |
| B.4 Expertises et spécialités | Décrire la capacité technique distinctive de l'organisation pour obtenir des résultats dans le domaine programmatique proposé |
| B.5 Expérience dans les domaines d’intervention proposés | Aperçu du type/de la portée et des principaux résultats obtenus dans le domaine programmatique proposé au cours des dernières années, y compris toute reconnaissance reçue au niveau local/mondial pour le travail dans le domaine proposé. Inclure un résumé de l'expérience acquise en Côte d’Ivoire et une expérience antérieure avec une organisation des Nations Unies |
| B.6 Connaissance du context national/Accessibilité aux populations cibles  | Aperçu de la présence et des relations communautaires dans le(s) lieu(x) où les activités seront mises en œuvre : inclure l'accès aux populations vulnérables et aux zones difficiles d'accès, le cas échéant) |
| B.7 Crédibilité | Dans quelle mesure l'ONG est-elle reconnue comme crédible par le gouvernement et/ou d'autres parties prenantes/partenaires clés ? |
| B.8 Suivi | Décrire les systèmes en place (politiques, procédures, directives et autres outils) pour la collecte, l’analyse et l’utilisation systématiquement des données de suivi du programme |

|  |
| --- |
| Section C. Aperçu du programme  |
| C.1 Titre du Programme  |  |
| C.2 Résultats attendus | *Référer à la Section 1.3 de l’appel à soumission* |
| C.3 Durée du Programme  | *De MM/AAAA à MM/AAAA* |
| C.4 Budget du Programme  |  |
|
|

|  |
| --- |
| Section D. Interventions et activités proposées pour atteindre les résultats attendus |
| D.1 Résumé du Programme  | *Cette section doit fournir un bref résumé du programme. Elle doit inclure un énoncé du problème, le contexte et la justification du programme :* * *Aperçu du problème existant ;*
* *Comment le problème est lié aux priorités et politiques mondiales/régionales/nationales ;* *et*
* *La pertinence du programme pour résoudre le problème identifié*
 |
| D.2 Expérience et capacité organisationnelle dans l’exécution du programme | *Cette section doit expliquer brièvement comment l’ONG soumissionnaire possède l’expérience, la capacité et l’engagement pour mettre en œuvre le projet.*  |
| D.3 Résultats attendus | *Objectifs du programme et résultats attendus* |
| D.4 Description des activités et du budget | *Cette section inclut une description détaillée du budget des activités à mener pour produire les résultats attendus. Un lien clair entre les activités, le budget et les résultats attendus doit être établi. L’ONG soumissionnaire doit insérer une feuille de calcul Excel séparée pour chaque activité avec le budget nécessaire.*  |
| D.5 Genre, Equité et durabilité (optionel) | *Expliquez brièvement les mesures pratiques prises dans le programme pour répondre aux considérations de genre, d'équité et de durabilité.* |
| D.6 Impact Environmental  | *Décrivez l'impact environnemental probable du programme, le cas échéant.* |
| D.7 Autres partenaires impliqués | *Cette section décrit les autres partenaires qui jouent un rôle dans la mise en œuvre du programme, y compris les sous-traitants potentiel, ainsi que la complémentarité avec les autres partenaires et d'autres organisations fournissant un soutien technique et financier au programme.* |
| D.8 Contribution de l’ONG  | *Cette section décrit brièvement la contribution spécifique du partenaire au programme (monétaire ou en nature).* |
| D.9 documentation Additionel | *Les documents additionnels peuvent être mentionnés ici pour référence.*  |

|  |
| --- |
| Section E. Facteurs de risques et suivi du Programme |
| E.1 Risques | *Identifiez les principaux facteurs de risque qui pourraient entraîner l'échec de la mise en œuvre des activités proposées et toutes les hypothèses clés sur lesquelles l'intervention proposée est basée. Inclure toutes les actions que l'organisation compte entreprendre pour traiter/réduire le(s) risque(s) identifié(s).* |
| E.2 Suivi  | *Cette section décrit brièvement les activités de suivi.* |

|  |
| --- |
| Section F. Références  |
| Veuillez fournir 3 références pour appuyer votre proposition. Veuillez Inclure le nom, le titre, les coordonnées et un bref résumé de la relation. |
| Reference 1: |  |
| Reference 2: |  |
| Reference 3: |  |

|  |
| --- |
| Section G. Analyse des capacités en matière de Prévention des Abus et Exploitations Sexuelles Prière noter que les résultats de cette évaluation seront partagés avec les autres Agences du Système des Nations Unies |
| G.0 Examen préliminaire | L'organisation a-t-elle un contact direct avec les bénéficiaires ?Oui ☐ Non ☐Si votre réponse est non, arrêtez-vous ici et ne remplissez pas cette section. Cependant, veuillez noter que si votre organisation commence à travailler avec les bénéficiaires à une date ultérieure, l'UNFPA demandera à votre organisation de remplir une auto-évaluation. Si oui, veuillez continuer.  |
| La capacité de l'organisation en matière de Prévention d’Exploitation et d’Abus Sexuels (PEAS) a-t-elle été évaluée par une entité des Nations Unies au cours des 5 dernières années ?Oui ☐    *Si oui, partager la note d'évaluation et les pièces justificatives avec l'UNFPA et ne remplissez pas cette section.*Non ☐ Si non, remplissez G.1 à G.8 |
| G.1 Politique et exigences  | Veuillez fournir des pièces justificatives pour tous les champs marqués « Oui ».Votre organisation a un document de politique sur la PEAS. Au minimum, ce document doit inclure un engagement écrit que le partenaire accepte les normes de conduite énumérées dans la section 3 du ST/SGB/2003/13.Oui ☐ Non ☐Les pièces justificatives peuvent inclure :* Code de Conduite (interne ou inter-agence)
* Politique de PEAS
* Documentation des procédures standard pour que tout le personnel reçoive/signe la politique de PEAS
* Autre (veuillez préciser):
 |
| G.2 Sous-traitance | Les contrats et accords de partenariat de votre organisation incluent une clause standard exigeant que les sous-traitants adoptent des politiques interdisant l'Exploitation et Abus Sexuel (EAS) et prennent des mesures pour prévenir et répondre à l'EAS.Oui ☐ Non ☐ \*N/A ☐Les pièces justificatives peuvent inclure :* Contrats/accords de partenariat pour les sous-traitants
* Autres (veuillez préciser):

*\* Veuillez noter : Si le partenaire note qu'il n'a pas de sous-traitants dans l'auto-évaluation, cette norme de base n'est pas applicable et l'UNFPA évaluera cette norme de base comme N/A. Cependant, si cette situation change et que le même partenaire sous-traite par la suite des activités à une autre entité, cela justifierait une réévaluation* |
| G.3 Recrutement  | Votre organisation a mis en place une procédure de contrôle systématique pour les candidats à un poste grâce à une sélection appropriée. Cela doit inclure, au minimum, des vérifications des références pour inconduite sexuelle et une auto-déclaration du candidat à l'emploi, confirmant qu'il n'a jamais fait l'objet de sanctions (disciplinaires, administratives ou pénales) résultant d'une enquête relative à l'EAS, ou a quitté l'emploi en cours d'enquête et a refusé de coopérer à une telle enquête. Oui ☐ Non ☐Les pièces justificatives peuvent inclure :* Formulaire de vérification des références, y compris la vérification des inconduites sexuelles (y compris la référence des employeurs précédents et l'auto-déclaration)
* Procédures de recrutement
* Autres (veuillez préciser):
 |
| G.4 Formation  | Votre organisation organise des formations obligatoires (en ligne ou en présentiel) pour tous les employés des IPs et le personnel associé (ci-après « le personnel ») sur la PEAS et les procédures pertinentes. La formation doit, au minimum, comprendre : 1) une définition de l'EAS (qui est alignée sur la définition de l'ONU) ; 2) une explication sur l'interdiction de l'EAS ; et 3) les actions que le personnel est tenu de prendre (c'est-à-dire le signalement rapide des allégations et l'orientation des victimes).Oui ☐ Non ☐Les pièces justificatives peuvent inclure :* Support de formation
* Liste de présence
* Certificats de formation
* Autres (veuillez préciser):
 |
| G.5 Rapportage | Votre organisation dispose de mécanismes et de procédures permettant au personnel, aux bénéficiaires de l'aide et aux communautés, y compris les enfants, de signaler les allégations d'EAS qui sont conformes aux normes fondamentales de signalement (c'est-à-dire sécurité, confidentialité, transparence, accessibilité).Oui ☐ Non ☐Les pièces justificatives peuvent inclure :* Plaintes internes et mécanisme de rétroaction
* Participation aux mécanismes de rapportage conjoints
* Supports de communication
* Plan de sensibilisation PEAS
* Description du mécanisme de signalement
* Politique de dénonciation
* Autre (veuillez préciser) :
 |
| G.6 Assistance  | Votre organisation dispose d'un système pour orienter les victimes d'EAS vers des services de soutien disponibles localement, en fonction de leurs besoins et de leur consentement. Cela peut inclure une contribution active aux réseaux PEAS dans le pays et/ou aux systèmes de VBG (le cas échéant) et/ou aux voies d'orientation au niveau interinstitutionnel. Oui ☐ Non ☐Les pièces justificatives peuvent inclure : * Parcours de référence interne ou interagence
* Liste des fournisseurs de services disponibles
* Description de la référence ou Procédure Opérationnelle Standard (SOP)
* Formulaire de référence pour les survivants de VBG/EAS
* Lignes directrices sur l'assistance aux victimes et/ou la formation sur les principes de gestion des cas de VBG et de VBG
* Autre (veuillez préciser) :
 |
| G.7 Investigations  | Votre organisation dispose d'un processus d'enquête sur les allégations d'EAS et peut fournir des preuves. Cela peut inclure un système de référence pour les enquêtes où la capacité interne n'existe pas. Oui ☐ Non ☐Les pièces justificatives peuvent inclure : * Processus écrit pour l'examen des allégations d'EAS
* Ressources dédiées pour enquête(s) et/ou engagement du partenaire pour le soutien
* Politique/procédures d'enquête de la PEAS
* Contrat avec un service d'enquête professionnel
* Autre (veuillez préciser) :
 |
| G.8 Mesures correctives  | Votre organisation a pris les mesures correctives appropriées en réponse aux allégations d'EAS, le cas échéant.Oui ☐ Non ☐ N/A ☐Les pièces justificatives peuvent inclure :  Preuve de la mise en œuvre des mesures correctives identifiées par l'entité partenaire des Nations Unies, y compris le renforcement des capacités du personnel.  Mesures spécifiques pour identifier et réduire les risques d'EAS dans la prestation du programme.  Autre (veuillez préciser) : |